

COMPOSITION DE JURY DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE 2023-125

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,
- Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle, notamment son article 11,
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master,
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,
- Vu la proposition de l'administrateur provisoire de la faculté de droit,

ARRÊTE n°2023-125 annule et remplace l'arrêté n°2022-396

Article 1 : Pour l'année universitaire 2022-2023, la composition du jury d'examens de **LICENCE PROFESSIONNELLE**

Mention : Métiers des administrations et collectivités territoriales

Spécialité : Administration et management public

pour la validation de l'année du diplôme de Licence Professionnelle Administration et Management Public est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (MCF, PR, autre)
Président ➤ David BAILLEUL	PR
Vice-président ➤ Laura REGAIRAZ	ECC
Membres ➤ Jérôme BERNARD ➤ Maryvonne BONJOUR	Autre Autre

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la faculté de droit sur le site universitaire de Jacob Bellecombette.

Article 3 : La directrice générale des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et l'administrateur provisoire de la faculté de droit, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 28 février 2023


Philippe GALEZ

Par délégation, l'administrateur provisoire
David BAILLEUL

Ampliation aux membres du jury d'examens